



CSA-R.

Direction du Service National et de la Jeunesse –

Paris, le 30 novembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Mon Général,

Capitaine si je puis me permettre,

C'est avec une attente interminable que nous pouvons enfin vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Direction.

En effet, dans une chaîne où tout semble partir à la dérive, l'arrivée d'un Capitaine à la barre du navire DSNJ ne peut-être qu'un bon présage pour éviter les récifs à venir.

Nous assistons à la montée en puissance du Service National Universel alors que les Journées Défense et Citoyenneté et les Classes Défense ne réduisent pas. Tout cela génère un climat de travail particulièrement anxiogène, les agents craignent de ne pas pouvoir assumer, tant au plan physique que mental, le rythme que l'administration leur impose. Tout cela contribue sans aucun doute également au manque d'attractivité que nous observons (difficultés à recruter, hausse des départs...).

Dans une ère où :

- La Direction se donne le droit de modifier les accords-cadres, faisant fi de la réglementation encadrant leurs modifications.
- La Direction s'empresse de réduire les temps de récupération sous couvert de vouloir rentrer dans le cadre de la réglementation du temps de travail maximum des 10h, mais à contrario, en ne se posant aucune question concernant les autres droits des fonctionnaires, pourtant inclus dans le même texte de référence...surement un oubli...





- La même Direction qui va jusqu'à réduire les temps de récupération sans la moindre considération pour les efforts consentis par les agents.
A savoir, que lors des JDC sur sites extérieurs, 1h est accordée aux personnels en compensation de la fatigue et des contraintes occasionnées par cette mobilité...et bien, cette heure est rognée suite à la réduction de la durée des JDC, comme si celle-ci était du temps de travail au sens des 7H36. Pour exemple, suite à la note signée par Mme Le Gleut le 26 juin 2023, sur les sites extérieurs dont la durée de la JDC est de 6h30, le temps de récupération est de 54 minutes...comment est-il possible de réduire une récupération qui est donnée au titre compensatoire d'une autre motif ?
- Des chefs de session donnent des horaires de convocation à leurs équipes plus tôt que les horaires prévus par la réglementation. Dans un souci d'être plus confortable et serein afin d'assurer une JDC de qualité. Voilà un exemple de ce qui résulte des mesures prises ces derniers mois.
- Par ailleurs, les agents sont toujours dans l'obligation de saisir un ordre de mission et une note de service pour chacun de leurs déplacements en JDC, une activité particulièrement chronophage, au détriment de l'investissement dans le cœur de métier. L'UNSA Défense demande qu'une réflexion soit menée en vue d'établir une procédure simplifiée.
- L'UNSA Défense vous alerte également sur la situation des correspondants prévention-incendie de la chaîne en CSNJ. Il ne s'agit pas d'une simple mission de relais d'information, mais d'une mission qui mérite d'être reconnue à part entière, tant pour l'expertise qu'elle mobilise que pour le temps de travail qu'elle nécessite. Concernant ce point, l'UNSA Défense sollicite également la mise en place d'une réflexion commune visant à valoriser le travail des personnels concernés.

Et j'en passe et des meilleures, une annonce lors de la dernière bilatérale sur une note soi-disant signée la veille qui était en cours de diffusion concernant l'utilisation des récupérations JDC dans le CET que nous n'avons au final jamais reçu en CSNJ ; des représentants syndicaux à qui l'ont met des bâtons dans les roues dans le cadre de leurs représentations en les empêchant d'exercer leur droit syndical ; la situation assez inquiétante des RITN qui quitte le navire à un rythme assez soutenu pour que la question mérite d'être posée...et tellement encore d'autres situations inquiétantes dues à ces errements que nous pourrions en remplir le livre de bord du navire.





Tout cet état de fait génère chez les personnels un sentiment de dévalorisation de leur travail, un manque de reconnaissance face à leur investissement professionnel et tous les syndromes énumérés ces derniers mois lors de chacune des déclarations liminaires des différentes FS n'en sont que la face visible de l'iceberg...

Au regard des échéances qui nous attendent dans les mois à venir, il apparaît plus que nécessaire qu'un Capitaine reprenne sérieusement la barre du navire afin de ne pas transformer cette traversée en galère infernale pour tous les agents de la chaîne.

Mon Général, Mesdames, Messieurs merci de votre écoute.

